



Ville de
NOUMÉA



LD-VA/AK-CCAS-DE-00006
PO 55

N° 2023/04

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : approbation du Compte de Gestion du Trésorier de la province Sud
et du Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2022

P.J. : 2 projets de délibération
Tableaux annexes

I – INTRODUCTION

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, Présidente du CCAS. Etabli à partir de sa comptabilité, il présente les résultats de l'exécution du budget.

Il retrace et arrête les recettes et les dépenses de l'exercice précédent et fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section.

Il est préparé par la Présidente du CCAS, puis soumis au vote du Conseil d'Administration au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après réception du compte de gestion établi par le comptable public qui est le Trésorier de la province Sud.

Le Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2022 présente un résultat cumulé net de **65 755 848 F CFP**, restes à réaliser intégrés.

CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
PREVISIONS BUDGETAIRES	554 178 723	554 178 723	9 955 548	23 689 872	577 868 595	564 134 271
REALISATIONS	485 078 236	469 757 647	5 414 340	6 397 650	490 492 576	476 155 297
REALISATIONS hors affectation résultat n-1	485 078 236	469 757 647	5 414 340	6 397 650	490 492 576	476 155 297
Opérations REELLES	478 680 586	469 757 647	5 414 340	0	484 034 926	469 757 647
Opérations ORDRE	6 397 650	0	0	6 397 650	6 397 650	6 397 650
Affectation du résultat n-1						0
I - RESULTAT DE L'EXERCICE	15 320 589			983 310	14 337 279	
II - RESULTATS ANTERIEURS REPORTES		71 817 925		12 745 872		84 563 797
III - RESULTATS CUMULES (I+II) hors restes à réaliser		56 497 336		13 729 182		70 226 518
RESTES A REALISER	2 872 582		1 598 088		4 470 670	0
IV - RESULTATS DES RESTES A REALISER	2 872 582		1 598 088		4 470 670	
V - RESULTATS CUMULES (III+IV) avec restes à réaliser		53 624 754		12 131 094		65 755 848

.../...

Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud, présenté ci-après, est conforme au compte administratif de la Présidente, **déduction faite des restes à réaliser** (2 872 582 F CFP en fonctionnement et 1 598 088 F CFP en investissement).

Compte de Gestion 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE 2022
FONCTIONNEMENT	71 817 925	0	-15 320 589	56 497 336
INVESTISSEMENT	12 745 872	0	983 310	13 729 182
CUMUL DES SECTIONS	84 563 797	0	-14 337 279	70 226 518

Sont présentées dans la présente note, les dépenses et recettes réalisées par section et par chapitre budgétaire.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 - Les recettes d'investissement :

Elles s'élèvent à **6 397 650 F CFP ventilées** comme suit :

- **6 397 650 F CFP au chapitre 040** « Opération d'ordre de transferts entre sections » destiné aux amortissements d'immobilisations.

2.2 - Les dépenses d'investissement :

Elles s'élèvent à **5 414 340 F CFP**, comme indiqué ci-après :

- **543 780 F CFP au chapitre 20** « Immobilisations incorporelles », pour le renouvellement des licences informatiques Microsoft ;
- **4 758 560 F CFP au chapitre 21** « Immobilisations corporelles » (matériel informatique, mobilier de bureau...);
- **112 000 F CFP au chapitre 23** « Immobilisations en cours » (travaux à la Crèche du Caillou Blanc).

2.3 - Les restes à réaliser

Ils s'élèvent à **1 598 088 F CFP** :

- **128 048 F CFP au chapitre 21** « Autres immobilisations corporelles », pour la rampe amovible en aluminium pour l'accès au deck extérieur de la Maison de la Famille ;
- **1 470 040 F CFP au chapitre 23** « Immobilisations en cours constructions », pour la réalisation d'un bureau et le remplacement du deck de la Maison de la Famille.

III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 –Les recettes de fonctionnement :

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice s'élève à **469 757 647 F CFP**. Elles ont été réalisées, par ordre d'importance, comme indiqué ci-après :

- **437 025 000 F CFP au chapitre 74** « Dotations et participations » de la ville de Nouméa dont 24 975 000 F CFP au titre du contrat d'agglomération ;

.../...

- **9 981 931 F CFP au chapitre 70** « Produits des services » :
 - 6 210 930 F CFP de redevances de la Crèche le Caillou Blanc ;
 - 3 771 001 F CFP provenant des concessions dans les cimetières (1/3 des produits revient au CCAS) ;
- **12 546 414 F CFP au chapitre 77** « Produits exceptionnels » (Orphelins des casinos, subventions pour le maintien à domicile de la CAFAT, prix UNCCAS, subventions de financement des activités seniors, dotations services civiques, remboursement OPT...);
- **4 423 000 F CFP au chapitre 75** « Autres produits de gestion courante » correspondant aux loyers perçus pour les jardins familiaux ;
- **5 781 302 F CFP au chapitre 013** « Atténuation de charges » correspondant au remboursement de la part salariale des titres repas pour 2 731 500 F CFP et 3 049 802 F CFP pour le remboursement de charges sociales ;

3.2 – Les dépenses de fonctionnement :

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **485 078 236 F CFP**.

Les dépenses se répartissent en 5 chapitres présentés par ordre d'importance ci-après :

- **265 613 868 F CFP au chapitre 012** « Charges de personnels » ;
- **163 994 743 F CFP au chapitre 65** « Autres charges de gestion courante ».

Ce chapitre intègre les subventions aux associations et les dépenses d'aides sociales.

Les crédits ont été ventilés comme suit :

- **111 428 719 F CFP** aux aides sociales :
 - 57 179 887 F CFP pour les aides alimentaires ;
 - 25 641 030 F CFP pour les autres aides non alimentaires ;
 - 15 559 000 F CFP consacrés aux aides aux vacances ;
 - 1 033 953 F CFP pour les aides d'urgence ;
 - 12 014 849 F CFP pour les aides de maintien à domicile ;
- **49 898 377 F CFP** aux subventions aux associations :
 - 31 370 000 F CFP dédiés à l'insertion et la lutte contre l'exclusion ;
 - 6 500 000 F CFP pour les personnes âgées ;
 - 6 475 000 F CFP pour l'enfance (5 365 000 F CFP) et autres publics (1 110 000 F CFP) ;
 - 5 553 377 F CFP dédiés au handicap ;
- **1 190 751 F CFP** aux subventions aux autres organismes (CHS) ;
- **1 448 896 F CFP** d'Admission en Non-Valeur ;
- **28 000 F CFP** de redevances, concessions, brevets, licences (droits auteurs).
- **48 963 923 F CFP au chapitre 011** « Charges à caractère général »

Les dépenses de ce chapitre ont été consacrées :

- **32 729 155 F CFP** pour les dépenses de gestion globale ;
- **16 234 768 F CFP** pour la gestion des dispositifs et des actions conduites pour les publics du CCAS :
 - 10 017 431 F CFP pour l'enfance et la jeunesse dont 6 003 451 F CFP pour la crèche, 4 013 980 F CFP pour la Maison de la Famille ;
 - 4 352 314 F CFP pour les personnes âgées ;

.../...

- 300 000 F CFP de cotisation au GIP HDBV (50 000 FCFP) et à l'ICG (250 000 F CFP) ;
 - 1 235 794 F CFP dédiés au handicap ;
 - 128 338 F CFP pour la gestion des aides (imprimé des bons d'aide) ;
 - 2 767 F CFP pour l'envoi de sms
 - 51 107 F CFP dédiés à la gestion des jardins familiaux ;
 - 147 017 F CFP dédiés aux familles accompagnées.
- **6 397 650 F CFP au chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre section »** pour les dotations aux amortissements ;
 - **108 052 F CFP au chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** pour des pénalités de retard aux caisses (20 555 F CFP CAFAT/RAFP/MDF), l'annulation partielle du titre émis l'encontre de Malakoff Humanis (69 795 F CFP) et le remboursement de frais bancaires à l'encontre d'un parent d'un enfant inscrit à la crèche du caillou Blanc (17 702 F CFP).

3.3 – Les restes à réaliser :

- **2 872 582 F CFP** au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour les études et recherches de la dématérialisation de la carte sociale, la maintenance du module d'archivage du logiciel eConcept pour le siège, l'entretien et les réparations pour le remplacement partiel du sol souple à la Crèche du Caillou Blanc et la pose de lino à la Maison de la Famille, le nettoyage des locaux de la Maison de la Famille ainsi que la PAO et la brochure intergénérationnelle pour la Maison de la Famille.

IV – CONCLUSION

Le Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2022 présente un résultat cumulé net de **65 755 848 F CFP** provenant :

- en fonctionnement, d'un excédent de 56 497 336 F CFP F CFP et de restes à réaliser pour 2 872 582 F CFP ;
- en investissement, d'un excédent de 13 729 182 F CFP F CFP et de restes à réaliser de 1 598 088 F CFP.

Après l'avoir affecté, cet excédent sera intégré au budget 2023 à l'occasion du vote du budget programmé au cours de la même séance du Conseil d'Administration.

Tels sont les éléments du Compte Administratif pour l'exercice 2022 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le **15 MAR. 2023**

LA PRESIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente

Chantal BOUYE





Ville de
NOUMÉA

ST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à 8H30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Janine	BAJON
	Charlotte	THAIAWE
	Davina	FAUA
M	Alexandre	MACHFUL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Membres désignés par le Maire :

MMES	Françoise	SEGURA
	Jeannette	WALEWENE
M	Michel	BOULANGER

Etaient Absentes excusées :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
	Muriel	GERMAIN
	Elisabeth	GAU
MM	Alberto	DOS SANTOS
	Emmanuel	HEAFALA

DATE DE CONVOCATION : 24/02/2023

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de présents : 8
 Nombre de votants : 8
 Procuration : 0



Ville de
NOUMÉA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

LD-VA/AK-CCAS-DE-00006
PO 55

DELIBERATION N° 2023/03
RELATIVE A L'APPROBATION
DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER DE LA PROVINCE SUD
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA
POUR L'EXERCICE 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en séance le 15 mars 2023,

VU la Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la Loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/06 du 9 mars 2022 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/07 du 9 mars 2022 approuvant le compte administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/08 du 9 mars 2022 relative à l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/09 du 9 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/16 du 11 juillet 2022 autorisant la décision modificative n° 1 du budget 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU le Compte Administratif de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022,

VU le Compte de Gestion de la Trésorerie de la province Sud pour l'exercice 2022,

VU la note explicative de synthèse au conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/04 du 15 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE :**ARTICLE 1^{er} /**

Le Compte de Gestion du budget principal du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022 est arrêté ainsi qu'il suit :

Compte de Gestion 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE 2022
FONCTIONNEMENT	71 817 925	0	-15 320 589	56 497 336
INVESTISSEMENT	12 745 872	0	983 310	13 729 182
CUMUL DES SECTIONS	84 563 797	0	-14 337 279	70 226 518

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3 /

La Présidente du CCAS de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE LE **15 MAR. 2023**
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE

LA PRESIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente

Chantal BOUYE

**DESTINAIRES**

Sub.admi.Sud 2
DF 1
CCAS (dont TPS) 3
Affichage 1
Registre

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



Ville de
NOUMÉA

ST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à 8H30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Janine	BAJON
	Charlotte	THAIAWE
	Davina	FAUA

M	Alexandre	MACHFUL
---	-----------	---------

Membres désignés par le Maire :

MMES	Françoise	SEGURA
	Jeannette	WALEWENE

M	Michel	BOULANGER
---	--------	-----------

Etaient Absentes excusées :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
	Muriel	GERMAIN
	Elisabeth	GAU

MM	Alberto	DOS SANTOS
	Emmanuel	HEAFALA

DATE DE CONVOCATION : 24/02/2023

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de présents : 8
 Nombre de votants : 8
 Procuration : 0





LD-VA/AK-CCAS-DE-00006
PO 55

DELIBERATION N° 2023/04
RELATIVE A L'APPROBATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE
DE NOUMEA POUR L'EXERCICE 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en séance le 15 mars 2023,

VU la Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la Loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/06 du 9 mars 2022 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/07 du 9 mars 2022 approuvant le compte administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/08 du 9 mars 2022 relative à l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/09 du 9 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/16 du 11 juillet 2022 autorisant la décision modificative n° 1 du budget 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU le Compte Administratif de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022,

VU le Compte de Gestion de la Trésorerie de la province Sud pour l'exercice 2022,

VU la note explicative de synthèse au conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/04 du 15 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE :**ARTICLE 1^{er} /**

Le compte administratif du budget principal de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022 est arrêté ainsi qu'il suit :

CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
PREVISIONS BUDGETAIRES	554 178 723	554 178 723	9 955 548	23 689 872	577 868 595	564 134 271
REALISATIONS	485 078 236	469 757 647	5 414 340	6 397 650	490 492 576	476 155 297
REALISATIONS hors affectation résultat n-1	485 078 236	469 757 647	5 414 340	6 397 650	490 492 576	476 155 297
Opérations REELLES	478 680 586	469 757 647	5 414 340	0	484 094 926	469 757 647
Opérations ORDRE	6 397 650	0	0	6 397 650	6 397 650	6 397 650
Affectation du résultat n-1						0
I - RESULTAT DE L'EXERCICE	15 320 589			983 310	14 337 279	
II - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		71 817 925		12 745 872		84 563 797
III - RESULTATS CUMULES (I+II) hors restes à réaliser		56 497 336		13 729 182		70 226 518
RESTES A REALISER	2 872 582		1 598 088		4 470 670	0
IV - RESULTATS DES RESTES A REALISER	2 872 582		1 598 088		4 470 670	
V - RESULTATS CUMULES (III+IV) avec restes à réaliser		53 624 754		12 131 094		65 755 848

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget principal de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la Province Sud pour l'exercice 2022.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

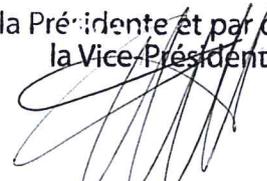
ARTICLE 4 /

La Présidente du CCAS de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE LE 15 MAR. 2023
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE

LA PRESIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente


Chantal BOUYE

**DESTINAIRES**

Sub.admi.Sud 2
DF 1
CCAS (dont TPS) 3
Registre/Affichage 2

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ